



Lettre n°4 – Juillet 2017

Éditorial

C'est l'été ! Je vous souhaite de profiter pleinement des belles journées ensoleillées tout en veillant à vous protéger de la chaleur.

Nous publions dans cette lettre de **l'Echo de la Charnie** des informations sur le projet de la salle qui avance doucement, du projet d'adressage pour que chacun dispose d'une adresse précise et sans équivoque et des informations transmises par la Gendarmerie pour prévenir les cambriolages.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle lettre d'information et vous donnons rendez-vous à la fête de la Saint-Gilles, le premier week-end de septembre !

Bel été à tous.

Le Maire

Michel COUTELLE



Le projet de la salle communale

L'architecte a présenté l'avant-projet sommaire lors du conseil municipal du 31 mars dernier. La salle, située dans le village, ne doit pas produire de nuisances sonores. Une étude acoustique a confirmé l'absence totale de bruit la nuit. Aussi le plan de la salle a-t-il été quelque peu modifié pour renforcer l'isolation phonique. La façade sud ne sera plus totalement en parois de verre, mais les 3 portes et les 2 fenêtres seront entourées de bardages bois sur des parpaings pleins. La salle restera lumineuse grâce à la taille des ouvertures.

Le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif le 28 avril et lancé la demande de permis de construire le 11 juillet dernier.



Façades côté sud et rue Chauvelier

Pour assurer le financement de ce projet, le conseil municipal a sollicité le concours de l'Etat et du Conseil Régional dans le cadre des politiques publiques de soutien à la vitalité du monde rural et aux investissements des communes.

Nous avons reçu un accord de subventions du Fonds de Soutien à l'Investissement Local de 20% et également du Conseil Régional des Pays de la Loire de 10% du budget global. La commission de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) se réunit courant juillet. Ces aides sont nécessaires pour engager les travaux en complément de l'apport de la commune.



Façades côté Chemin de la Gestièrre et à l'arrière du bâtiment

Une adresse complète pour tous

Le conseil municipal étudie la possibilité que toutes les maisons de Chemiré-en-Charnie aient une adresse exacte. Il a rencontré la Poste  qui propose ce service et l'arrivée de la fibre optique pourrait également nous aider à mener ce projet.

Notre facteur nous connaissant bien, il s'adapte aux changements de noms et aux formulations imparfaites des adresses. Le facteur remplaçant a sans doute plus de difficultés pour certaines adresses incomplètes ou non identifiées sur GPS. Il en est de même pour les secours, les livraisons de colis, les visites des différents professionnels de la santé et du social qui interviennent à domicile. En parallèle, l'utilisation du e-Commerce se développe et l'adresse est une donnée incontournable.



Des erreurs ou des incohérences de numérotation peuvent rendre une adresse illisible. La numérotation, en France, est dictée par des règles : numéros impairs à gauche, numéros pairs à droite ; numérotation séquentielle (de 2 en 2 de chaque côté de la rue) ou numérotation métrique (distance depuis le début de la voie jusqu'à l'entrée du point à adresser), démarrage de la numérotation à l'extrémité la plus proche de la mairie.

L'adresse est de la compétence des collectivités locales qui désignent les voies et les numéros de voirie. L'Etat, les collectivités territoriales, mais également les services d'incendie et de secours (SDIS), les services du cadastre, les services fiscaux, l'IGN et La Poste sont concernés.

La mise en œuvre d'un référentiel d'adressage doit pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs publics et privés qui utilisent cette information au quotidien et dans le respect de la Base Adresse Nationale (BAN).



La GENDARMERIE de la Sarthe lance l'application pour les Smartphones « STOP CAMBRIOLAGES »

L'application « STOP CAMBRIOLAGES » vient compléter les dispositifs déjà mis en œuvre au quotidien par la gendarmerie pour sensibiliser les particuliers et les commerçants et les aider à se prémunir contre les cambriolages (participation citoyenne, réunions publiques d'information, cellule de prévention, opération « tranquillité vacances »). Cette application est téléchargeable gratuitement.

Elle permet à chaque utilisateur de :

- Recevoir des alertes diffusées sous forme de notification en mode push, en temps réel, de phénomènes ou de situations contre lesquelles se prémunir
- S'approprier un maximum de conseils visant à se protéger des délinquants. Par exemple la conduite à tenir en cas de cambriolage, couplée à une touche d'alerte permettant de contacter la brigade la plus proche, par la fonction géo localisation de l'appareil, et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain
- S'inscrire, à distance, de manière dématérialisée à l'opération 'tranquillité vacances '.
- Trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géo localisant.

L'application donne également accès à des messages de prévention liés à l'actualité, alimentés par la chaîne de prévention du groupement de gendarmerie de la Sarthe.



QR Code permettant le téléchargement sur appareils de type Android

L' ETAT CIVIL



Madame **Simone BRIFFAULT**
est décédée à l'âge de 71 ans.

Madame **Juliette HATTON** est
décédée à l'âge de 85 ans.

« Nous transmettons nos
sincères condoléances à leurs
époux et à leur famille. »



Ouverture de la Mairie

HORAIRES D'ETE **Du 15 juillet au 26 août 2017**

La Mairie sera ouverte au public
le **MARDI** de 10h à 12h et de 14h à 18h.
En cas d'urgence, contacter Mr Le Maire
au 02 43 88 42 63 ou les adjoints,
Mr Bassereau ou Mr Coquille.

Après le 26 août

Le **MARDI** de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Le **VENDREDI** de 14h à 18h.
Le premier et troisième
SAMEDI du mois de 10h à 12h.

Vous pouvez envoyer un message par **mail**
mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

et vous renseigner sur **le site web** de la
commune

<http://www.chemireencharnie.mairie72.fr/>



Au programme des festivités...

Le concours de fleurissement

Les membres du jury sont passés le **22 juillet** pour constater le fleurissement de
notre commune. Les résultats seront
annoncés dans notre bulletin.

La Saint Gilles

Le loto se déroulera le samedi **2 septembre**
Le repas cochon grillé sera dégusté le
dimanche **3 septembre**.

Repas « pot-au-feu » est fixé le **18 novembre**.

La cérémonie du 11 novembre se
déroulera à Chemiré cette année.

Le spectacle de Noël se fera un samedi
après-midi de décembre (à préciser).

Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Notre santé peut être en danger quand ces **3 conditions** sont **réunies** :

- ✓ il fait très chaud,
- ✓ la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- ✓ cela dure plusieurs jours.

Quels sont les risques liés à la canicule ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de **graves complications**.

La chaleur fatigue toujours et :

- ✓ Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur,
- ✓ Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

La chaleur est surtout pénible quand :

- ✓ Le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague de chaleur),
- ✓ Elle est humide (la sueur ne s'évapore pas) et qu'il n'y a pas de vent (la vapeur d'eau reste comme « collée » à la peau),
- ✓ La pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Quelles sont les personnes à risque ?

Les personnes âgées de plus de 65 ans

Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience). Les personnes âgées sont aussi exposées à l'hyponatrémie (baisse du taux de sodium dans le sang) si elles s'hydratent trop.

FORTES chaleurs
ADOPTEZ
LES BONNES GESTES

LES FORTES CHALEURS DOIVENT INVITER CHACUN À LA PLUS GRANDE PRUDENCE POUR EN LIMITER LES RISQUES, EN PARTICULIER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

personnes âgées de plus de 65 ans • personnes handicapées ou malades à domicile • personnes dépendantes • femmes enceintes • enfants

QUELQUES CONSEILS SIMPLES
À ADOPTER EN CAS DE FORTES CHALEURS ET/OU DE CANICULE :

- 1** **BUVEZ RÉGULIÈREMENT**
du eau sans attendre d'avoir soif
- 2** **RAFRAÎCHISSEZ-VOUS**
et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour
- 3** **MANGEZ EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET NE BUVEZ PAS D'ALCOOL**
- 4** **ÉVITEZ DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES ET PASSEZ PLUSIEURS HEURES PAR JOUR DANS UN LIEU FRAIS**
(garage, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- 5** **ÉVITEZ LES EFFORTS PHYSIQUES**
- 6** **MAINTENEZ VOTRE LOGEMENT FRAIS**
(ouvrez fenêtres et portes la nuit, évitez de le faire en plein jour)
- 7** **PENSEZ À DONNER RÉGULIÈREMENT DE VOS NOUVELLES**
à vos proches et, dès que nécessaire, sans attendre de l'aide
- 8** **CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LE SITE DE Météo France POUR VOUS INFORMER**

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15
POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques

GOUVERNEMENT.fr

Numéro utile

Plateforme téléphonique "canicule info service" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) ouvert en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h.

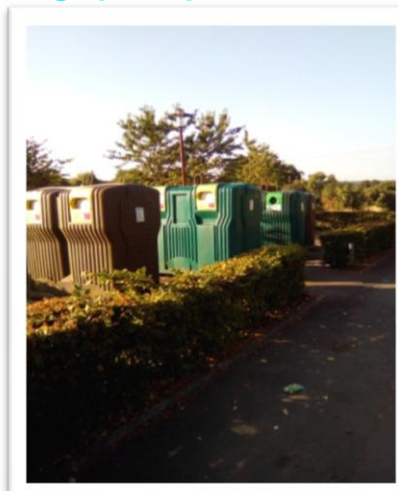
**Un zoom sur la zone de tri ou
comment éviter qu'elle ne se transforme en décharge publique !**



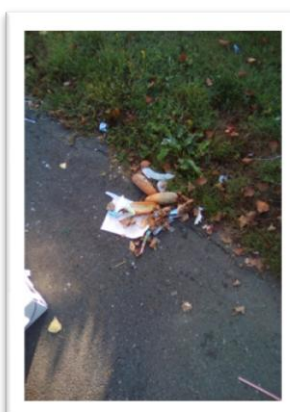
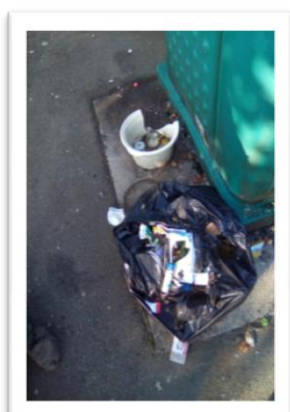
Sur la route de Chemiré...



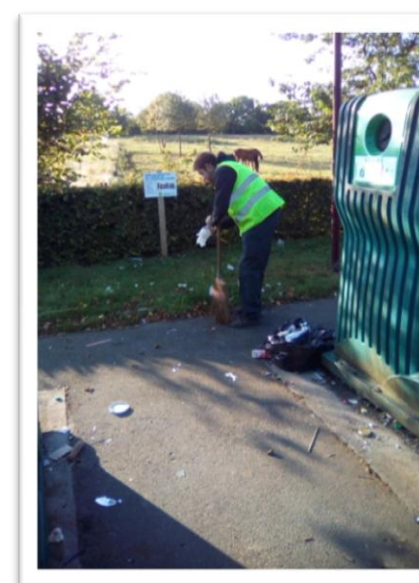
... la zone de tri est à ciel ouvert, accessible, pratique, gratuite.



Les containers reçoivent les déchets de papiers, de plastiques et de verre.



Nos restes à trier sont destinés à la déchetterie. Tous les dépôts d'ordures, en dehors des zones dédiées, sont interdits.



La zone de tri, comme le bourg, est entretenu par Alex.



Pour autant c'est l'affaire de tous...



... de garder cet espace accueillant.